

ADÉ

Séance du 26 novembre 2024

Membres en exercice :
13

Date de la convocation : 21/11/2024

Le vingt-six novembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc BOYA.

Présents : 11

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Jean-Marc BOYA, Didier LOPEZ, Maryline CARASSUS, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Sandrine MILLET, Mathilde BOURDIEU, Manuel DUARTE, Xavier DUPUIS, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Florence POIZAC.

Représentés : Sabine DAMBAX-RODRIGUES représentée par Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Patrick LAYERLE représenté par Jean-Marc BOYA.

Excusés : .

Absents : .

Secrétaire de séance : Mathilde BOURDIEU.

Objet : DETR 2025 - Sécurisation abords église - DE_046_2024

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de sécurisation des abords de l'église.

Il fait présente 2 devis :

- Le devis de la société F2.G.P concernant la fourniture et la pose d'une clôture s'élevant à 4 140.00€ HT,
- Le devis de l'entreprise TOFFALORI concernant la reprise des 2 escaliers, menant de la salle des fêtes au monument aux morts, s'élevant à 3 800€ HT.

Le montant des travaux total des travaux est de 7 940€ HT soit 9 528 € TTC.

Après discussion et débat, le conseil municipal décide :


- D'approuver le principe de sécurisation des abords de l'église et son montant,
- D'engager le budget prévisionnel 2025 pour l'opération.

Le conseil municipal autorise le Maire :


- A demander les aides financières auprès des organismes financeurs,
- A signer tout document relatif à l'opération.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le président de séance,
Jean-Marc BOYA



Le secrétaire de séance,
Mathilde BOURDIEU



ADÉ

Séance du 26 novembre 2024

Membres en exercice :
13

Date de la convocation : 21/11/2024

Le vingt-six novembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc BOYA.

Présents : 11

Présents : Jean-Marc BOYA, Didier LOPEZ, Maryline CARASSUS, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Sandrine MILLET, Mathilde BOURDIEU, Manuel DUARTE, Xavier DUPUIS, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Florence POIZAC.

Votants : 13

Pour : 13

Représentés : Sabine DAMBAX-RODRIGUES représentée par Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Patrick LAYERLE représenté par Jean-Marc BOYA.

Contre : 0

Abstentions : 0

Excusés : .

Absents : .

Secrétaire de séance : Mathilde BOURDIEU.

Objet : DETR 2025 - Sécurisation abords église - DE_046_2024

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de sécurisation des abords de l'église.

Il fait présente 2 devis :

- Le devis de la société F2.G.P concernant la fourniture et la pose d'une clôture s'élevant à 4 140.00€ HT,
- Le devis de l'entreprise TOFFALORI concernant la reprise des 2 escaliers, menant de la salle des fêtes au monument aux morts, s'élevant à 3 800€ HT.

Le montant des travaux total des travaux est de 7 940€ HT soit 9 528 € TTC.

Après discussion et débat, le conseil municipal décide :

- D'approuver le principe de sécurisation des abords de l'église et son montant,
- D'engager le budget prévisionnel 2025 pour l'opération.

Le conseil municipal autorise le Maire :

- A demander les aides financières auprès des organismes financeurs,
- A signer tout document relatif à l'opération.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le président de séance,
Jean-Marc BOYA



Le secrétaire de séance,
Mathilde BOURDIEU